



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/71  
7 décembre 2018



FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Quatre-vingt-deuxième réunion  
Montréal, 3 – 7 décembre 2018

**RAPPORT DU SOUS-GROUPE SUR LE SECTEUR DE LA PRODUCTION**

**Introduction**

1. Le Sous-groupe sur le secteur de la production, reconstitué à la 81<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, s'est réuni à deux reprises en marge de la 82<sup>e</sup> réunion. Le Sous-groupe était formé des représentants de l'Argentine, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Inde, du Nigeria, de la Norvège et de la République dominicaine. La représentante du Canada a rempli les fonctions de facilitateur. Les représentants de la Banque mondiale étaient également présents à titre d'observateurs.

**Point 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour**

2. Le Sous-groupe a adopté l'ordre du jour provisoire présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/SGP/1.

**Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux**

3. Le Sous-groupe a convenu de suivre l'organisation des travaux proposée par le facilitateur.

**Point 3 de l'ordre du jour: Lignes directrices du secteur de la production de HCFC**

4. Ce point n'a pas été examiné faute de temps.

**Point 4 de l'ordre du jour: Plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (phase I)  
pour la Chine**

**(a) Rapport de vérification de 2017 du secteur de la production de HCFC**

5. La représentante du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/SGP/3, en expliquant que, conformément à la décision 80/79(b)(ii), l'équipe de vérification avait confirmé que les chaînes de production de HCFC-142b nouvellement établies dans les usines Zhejiang Juhua Fluorochemical Co. Ltd. et Shandong Donyue Chemical Co. Ltd. étaient intégrées aux installations de production en aval, et que toutes les quantités de HCFC-142b produites en 2017 avaient servi de matières premières.

Deux nouveaux producteurs de HCFC-22, Fujian Sannog et Liaocheng Fuer, avaient établi deux chaînes de production de matières premières, qui avaient toutes deux été intégrées aux installations de production de tétrafluoroéthylène (TFE) en aval, ainsi que des installations de destruction de HFC-23. Le Secrétariat a suggéré d'inclure, à titre exceptionnel, la vérification de deux chaînes de production de HCFC-22 nouvellement établies dans la vérification de la production de 2018 qui sera menée en 2019.

6. Depuis la publication du document, le Secrétariat avait été avisé de l'ouverture de deux installations intégrées supplémentaires, à savoir Zhejiang Jusheng Fluorochemical et Inner Mongolia Yonghe Fluorochemical, qui ont produit du HCFC-22 et du HCFC-142b respectivement, destinés uniquement à servir de matières premières.

7. Durant les débats, des questions ont été posées sur les sujets suivants: le processus de vérification, les experts chargés d'une telle vérification, s'il s'agissait de vérificateurs indépendants, et l'inclusion de l'usine polyvalente de HCFC-22 dans la procédure de vérification. La représentante du Secrétariat a répondu que la vérification avait été menée par un expert technique et un expert financier, détachés tous deux par la Banque mondiale, et qu'ils avaient examiné les registres sur la production de HCFC, les ventes des produits destinés aux utilisations réglementées et aux matières premières, ainsi que les variations dans le niveau des stocks; les vérificateurs avaient aussi comparé les données de production résultant de la vérification technique avec les comptes financiers. La représentante a expliqué en outre que l'usine polyvalente de HCFC-22 avait été incluse dans le rapport de vérification; par contre les deux producteurs de matières premières établis après 2010 et mentionnés dans son rapport n'étaient pas inclus, ni les deux nouvelles installations qui ont fait l'objet d'un rapport verbal, ainsi que celle qui avait été mentionné à la 74<sup>e</sup> réunion.

8. D'autres questions ont été posées sur les compétences des deux experts, la méthodologie suivie pour la vérification technique, telle que la mesure des sous-produits et des résidus et les instruments utilisés pour de telles mesures. La représentante du Secrétariat a indiqué que la vérification durait généralement trois jours pour chaque installation de production, au cours desquels les registres de l'usine étaient vérifiés, les mesures prises sur place, les stocks détenus au début et à la fin de l'année, ainsi que les quantités en entreposage.

9. Le représentant de la Banque mondiale a ajouté que la production était contre-vérifiée avec les entrées de matières premières et les sorties de produits à chaque chaîne.

10. Il a été demandé de quand datait l'établissement des lignes directrices pour la vérification de la production et de la consommation et s'il convenait de les réviser. Les participants voulaient également savoir comment ont été choisies les usines à vérifier, si toutes les usines financées par le Fonds étaient vérifiées, comment la production des usines non financées par le Fonds était vérifiée et quels mécanismes d'application ont été mis en place à cette fin. La représentante du Secrétariat a expliqué que la vérification actuelle couvrait les 28 usines financées au titre du PGEPP, donc cinq avaient été fermées, mais qu'elle ne couvrait pas les cinq usines établies après 2010. Il a été indiqué en outre que la surveillance du niveau de production et la mise en œuvre étaient menées par le Gouvernement chinois. Les problèmes détectés durant la vérification étaient examinés avec les producteurs et les détaillants dans le cadre d'ateliers annuels.

11. En réponse à une question sur la mesure des quantités de HFC-23 entreposées ou évaporées et sur la surveillance éventuelle des émissions fugitives, la représentante du Secrétariat a indiqué que toutes les usines disposent actuellement d'incinérateurs et d'installations d'entreposage, et que la plupart ont des compteurs. La quantité de HFC-23 évaporée a été estimée à 26 tonnes en 2017, chiffre qui tient compte également des émissions fugitives.

12. Une membre a déclaré qu'il serait utile d'avoir de plus amples informations sur la surveillance des entreprises qui n'avaient pas reçu de financement du Fonds multilatéral; le Gouvernement de la Chine a ses propres procédures et il serait utile de savoir comment ces usines sont surveillées. Le représentant de la

Banque mondiale a expliqué que les nouvelles chaînes de production n'ont commencé à produire qu'en 2017, et que leur surveillance sera confiée au Bureau local de la protection de l'environnement (BPE). FECCO n'est pas en contact direct avec les entreprises visées et dépendra des données fournies volontairement par le BPE responsable. Les données peuvent être obtenues par une vérification indépendante unique de la Banque mondiale; ou elles pourront être incluses dans les rapports périodiques futurs lorsqu'elles seront communiquées au Gouvernement de la Chine.

13. La membre a déclaré qu'elle souhaiterait néanmoins voir les informations obtenues dans le cadre de la vérification indépendante ultérieure, mais que ces données devraient être fournies à l'avenir dans les rapports nationaux du pays.

14. Le Sous-groupe sur le secteur de la production recommande les mesures ci-après au Comité exécutif:

- (a) Prendre note du rapport de vérification de 2017 sur le secteur de la production de HCFC en Chine qui a été examiné par le Sous-groupe sur le secteur de la production;
- (b) Demander à la Banque mondiale de prendre les mesures ci-après, dans la vérification de 2018 qui sera menée en 2019:
  - (i) Vérifier, à titre exceptionnel, que les chaînes de production nouvellement établies à Fujian Sannong, Liaocheng Fuer et Zhejiang Jusheng Fluorochemical pour le HCFC-22 et à Inner Mongolia Yonghe Fluorochemical pour le HCFC-142b, ont été intégrées verticalement à la production des installations en aval et que la totalité des quantités de HCFC produites dans les nouvelles chaînes serait orientée vers des utilisations comme matières premières;
  - (ii) Vérifier que le matériel clé à Shangdong Chine Fluoro Technology Co. Ltd., fermé en 2017, avait bien été détruit; et
  - (iii) Inclure dans le rapport de vérification annuel sur le secteur de la production de HCFC, des informations nationales sur la gestion des sous-produits du HFC-23 provenant de toutes les chaînes de production de matières premières de HCFC-22 établies après 2010, incluant les quatre chaînes de production de HCFC-22, dont l'établissement avait fait l'objet de rapports au Comité exécutif à ses 74<sup>e</sup> et 82<sup>e</sup> réunions;
- (c) Demander à la Banque mondiale d'inclure dans le rapport de vérification annuel sur le secteur de la production de HCFC, des informations nationales fournies par le Gouvernement de la Chine sur la gestion des sous-produits du HFC 23 provenant de toutes les chaînes de production de matières premières de HCFC-22 établies après 2010, incluant les quatre chaînes de production de HCFC-22, dont l'établissement avait fait l'objet de rapports au Comité exécutif à ses 74<sup>e</sup> et 82<sup>e</sup> réunions; et
- (d) Demander au Secrétariat de présenter à la 83<sup>e</sup> réunion un document à soumettre à l'examen du Sous-groupe sur le secteur de la production, contenant une étude des lignes directrices et du format standard durant la vérification de l'élimination de la production de SAO, figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/33, ainsi qu'une analyse des aspects des lignes directrices et du format standard qui pourraient être améliorés aux fins de conformité, en renforçant la surveillance de la production de SAO et des coûts connexes.

**(b) Rapport périodique de 2017**

15. La représentante du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/SGP/4.

16. Le représentant de la Banque mondiale a indiqué que la Banque n'avait pas encore reçu le versement de la sanction de 133 146 \$US pour la réorientation de 887,64 tonnes métriques de production compensée de HCFC et il a proposé que ce montant soit remis au Fonds à la 84<sup>e</sup> réunion, en même temps que les soldes restants de la phase I du PGEPH qui seront restitués.

17. Le Sous-groupe sur le secteur de la production recommande les mesures ci-après au Comité exécutif:

- (a) Prendre note du rapport périodique de 2017–2018 sur la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH) (phase I) pour la Chine, qui a été examiné par le Sous-groupe sur le secteur de la production;
- (b) Noter que la Banque mondiale soumettra un rapport d'achèvement de projet et qu'elle remettra les soldes restants de la phase I du PGEPH à la 84<sup>e</sup> réunion;
- (c) Noter que le montant de 13 076 \$US d'intérêt accumulé en 2017 serait déduit de la première tranche de la phase II du PGEPH lorsqu'elle sera approuvée;
- (d) Noter que le montant de 133 146 \$US restitué par la Banque mondiale et résultant de la réorientation de 887,64 tonnes métriques de capacité de production compensée de HCFC vers la production de matières premières à l'usine Changshu 3F Zhonghao New Chemical Material Co. Ltd, serait inclus dans les soldes provenant de la phase I du PGEPH qui seront remis au Fonds multilatéral à la 84<sup>e</sup> réunion, conformément à la décision 80/79(d);
- (e) Demander au Gouvernement de la Chine, par l'entremise de la Banque mondiale, de soumettre à la 83<sup>e</sup> réunion le rapport périodique final sur la phase I du PGEPH.

**Point 5 de l'ordre du jour: Plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (phase II) pour la Chine: Questions restantes à résoudre (décision 81/71(d))**

18. La représentante du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/SGP/5.

19. Un membre, soutenu par un autre membre, a déclaré qu'en raison de la question non résolue des émissions illégales de CFC-11, la note explicative sur la phase II du PGEPH pouvait être notée, mais que les directives sur la soumission de la phase II ne pouvaient être soumises à la présente réunion.

20. Le Sous-groupe sur le secteur de la production recommande les mesures ci-après au Comité exécutif:

- (a) Prendre note de la soumission de la note explicative sur la phase II du plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH) pour la Chine, dont le Sous-groupe sur le secteur de la production avait été saisi; et
- (b) Examiner les informations figurant dans la note explicative dans le cadre de ses débats sur la phase II du PGEPH pour la Chine.

**Point 6 de l'ordre du jour : Autres questions**

21. Aucune autre question n'a été soulevée.

**Point 7 de l'ordre du jour: Adoption du rapport**

22. Le présent rapport a été examiné par le facilitateur.

**Point 8 de l'ordre du jour: Clôture**

23. La réunion du Sous-groupe sur le secteur de la production a été clôturée à 16 heures le 6 décembre 2018.

---